



Accord salarial 2022, attention aux chants des sirènes !!

La Direction d'ENEDIS n'a pas tardé à communiquer sur l'accord salarial 2022, tout comme certaines organisations syndicales signataires : "l'augmentation individuelle atteint ainsi un niveau inégalé depuis plus de 10 ans" dicit ce communiqué, mais ne nous y trompons pas !

Hier, 25 janvier 2022, journée d'action, une délégation de votre syndicat CGT Énergies 77 a rencontré le directeur de la DR IDF EST afin de remonter le mécontentement des salariés concernant leur rémunération et leurs conditions de travail sur le territoire. Face à nous un directeur surpris de la non-signature par la CGT d'ENEDIS !

Cela mérite bien une explication de texte !

À lire le communiqué d'ENEDIS, on pourrait croire que chacun sera augmenté de 2,8 % pour compenser

l'inflation ! En réalité, il faut entendre que cette augmentation de 2.8 % comprend : 0.3 % pour le SNB, 0.6 % pour l'échelon et 1.9 % pour les augmentations **individuelles**, soit 29000 NR dont 26 450 NR (AIC) + 1 750 (GF) + 800 NR (spécifiques aux petits salaires) au **niveau national**.

Pour rappel, les NR ainsi que les GF ne sont pas là pour compenser l'inflation que nous subissons depuis des années. Ils sont le fruit de votre travail, permettent la reconnaissance de vos compétences. L'échelon lui, est la reconnaissance systématique acquise par tous par l'ancienneté dans les entreprises.

Exemple : un agent qui n'est pas proposé aux avancements au choix et qui ne prend pas de groupe fonctionnel se retrouvera avec une augmentation de 0,3 % pour une inflation de 2,8 %, ce qui équivaut à une perte de pouvoir d'achat de 2,5 %.

En sachant que les 0,3 % sont l'augmentation sur le Salaire National de Base (SNB) qui est lui inférieur au SMIC, vous comprendrez pourquoi la CGT Énergies se bat pour revaloriser ce dernier, qui rayonnerait sur tous les collègues de l'exécution aux cadres.

Tout le monde connaît l'attribution des NR et des GF, devenus trop peu nombreux, ils ne sont plus en capacité de récompenser les agents sur la valeur travail et deviennent un moyen de pression sur tous, de l'agent le moins qualifié à celui le plus qualifié.

Et maintenant les directions l'intègrent dans une rémunération globale pour faire croire qu'elles tiennent compte de l'inflation.

La CGT, comme elle l'a toujours fait, est là pour défendre les intérêts des salariés.

Signer des accords régressifs n'est pas respectueux des salariés et encore moins dans nos valeurs.

RESTONS MOBILISES ET INFORMES

Le syndicat CGT Énergies 77, le 26 janvier 2022